News n°113

Le 21 août 2023

Bonjour]
L'Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 4 août en présentiel et en visio.
Vous pouvez télécharger le compte rendu

Les projets éoliens à Parlan (15), à Camps (19) ou dans le Lot comme à Figeac ou St Cirgues, ne sont pas abandonnés et un nouveau projet est envisagé à Sénaillac-Latronquière

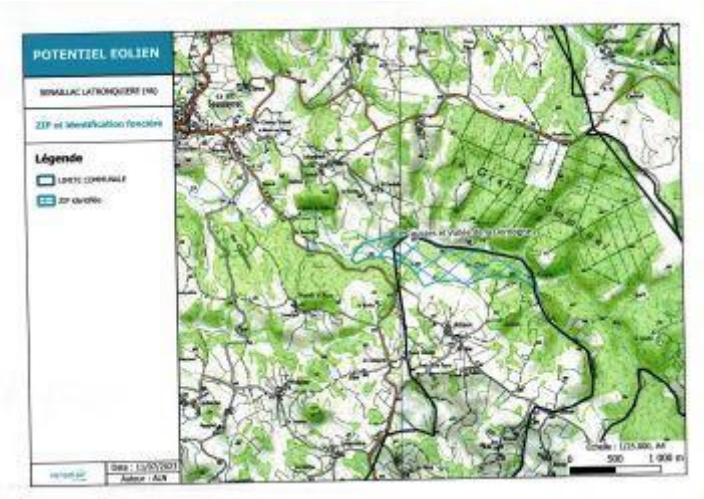

Sénaillac-Latronquière : une lettre du 11 juillet envoyée par la société " Vensolaire " nous apprend qu'un **projet éolien est envisagé**. **Les propriétaires des parcelles doivent savoir que, s'ils signent un document, ils ne pourront pas le dénoncer. " Promesse de bail vaut bail pour 50 ans ". Et la responsabilité du démontage d'une éolienne appartient en dernier ressort au propriétaire de la parcelle ou à ses héritiers !**

Parlan : le 30 juin 2023, le **Conseil d'Etat** dans son article 1er a décidé : " *Le pourvoi de l'association Stop Éole Parlan Roumégoux (Cantal Sud) et autres n'est pas admis*." Lire l'article dans **La Montagne du 6 juillet** 2023

Sousceyrac-en-Quercy : lors du **conseil municipal du 9 juin**, ***il a été décidé, pour le projet éolien, le choix d'une assistance à maitrise d'ouvrage pour une mission de concertation volontaire*.**

Voici des informations qui pourraient vous intéresser.
Comme sur le site de l'APPGE, les liens sont en rouge, soulignés et en gras et maintenant tous les liens en provenance du site de l'APPGE sont sécurisés (ils sont en https://)

Pollutions électromagnétiques dans les élevages : une enquête nationale jusqu'au 31 août
Le Ministère de l'agriculture a ouvert, il y a quelques jours, une enquête sur les élevages situés à moins de 2 Km d'une installation électrique **: antenne téléphonique, ligne à haute tension ou très haute tension, transformateur électrique, parc photovoltaïque ou éoliennes.**
L'objectif de cette enquête est de vérifier la relation de cause à effet des ondes électromagnétiques sur les animaux, qui sont suspectées de générer différentes pathologies (tels que : boiteries, mammites ou encore dérèglements hormonaux). L'enquête est **disponible jusqu'au 31 août 2023**. Vous êtes vivement incités à y répondre si vous êtes concernés par cette situation. Voici le **lien de l'enquête**. Lire l'article de **Réussir du 14 août** 2023

Une vidéo documentaire de 1h 50 à voir : **pour en finir avec les éoliennes**

Ardèche : Le **préfet de l'Ardèche refuse le projet** d'éoliennes de la forêt de Bauzon sur la commune d'Astet. Il s'agissait de développer un parc de **7 éoliennes de 200 mètres de haut en bout de pale.** " *À ce jour, il n'est pas possible d'autoriser ce projet dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur au titre de la préservation de la biodiversité, compte tenu des enjeux, en particulier sur les chiroptères (chauves-souris) et la chouette de Tengmalm.* " explique la préfecture de l'Ardèche dans un communiqué. Lire l'article de **France bleu du 18 août** 2023

Deux-Sèvres : **coup d'arrêt pour le projet éolien** des Terres Lièges dans l'Airvaudais
La préfecture des Deux-Sèvres avait refusé l'implantation de ces six éoliennes. Saisie par le promoteur, la cour d'appel de Bordeaux avait confirmé la décision de la préfecture. Le **Conseil d'Etat dans sa décision du 11 août** a refusé de se saisir du dossier. Lire l'article de La **Nouvelle République du 15 août** 2023.

Vienne : les éoliennes proches de l'abbaye de Saint-Savin retoquées en **Conseil d'État** dans sa **décision du 11 août** . Lire l'article de la **Nouvelle République du 15 août** 2023

Yonne : Coup de frein pour le projet éolien de Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu.
Le **Conseil d'État** dans sa **décision de 9 août** a donné raison à l'association Environnement et patrimoines en Pays du Serein qui lutte contre un projet éolien à Poilly-sur-Serein et Sainte-Vertu. Lire l'article dans l'Yonne **Républicaine du 9 août** 2023.

Yonne : Le parc éolien de la Tête des Boucs retoqué par le **Conseil d'Etat** qui précise dans sa **décision du 11 août** :
" **en ce qui concerne la protection du busard cendré, un oiseau migrateur placé sous statut de conservation en danger sur la liste rouge régionale, n'offrait aucune garantie d'effectivité** ". Lire l'article dans **l'Yonne Républicaine du 15 août** 2023.

RTE : en comparant mai 2023 et juin 2023, on constate :

- **baisse** de la production totale de 8,4%
- **baisse** de la production éolienne : 45,8%
- **hausse** de la production thermique de 42,9%

Si l'on étudie le facteur de charge éolien qui se trouve sur le site de RTE en prenant le filtre mensuel, on constate que
pour le mois de juin 2023 le facteur moyen de charge **éolien terrestre** était de 12,3% et celui de **l'éolien en mer** de 18,5%.
Actuellement à 16h le 20 août 2023, la production éolienne est de 910 MWh pour 22 200 MW d'installés, et 9 MWh d'éolien en mer pour 500 MW d'installés. S**oit des facteurs de charges insrtantanés de 4% pour le terrestre et de 1,8% pour le maritime.**

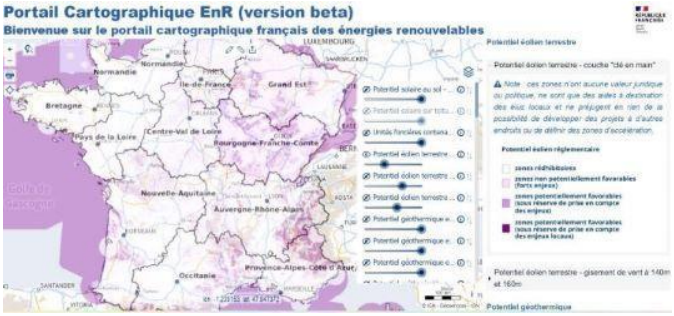

Il existe une **carte inter-active** permettant aux promoteurs et aux élus de choisir les meilleurs places .
La **carte interactive utilisée** se situe sur le site du gouvernement. Elle est à la disposition de tout le monde, y compris des promoteurs éoliens ou des élus. On peut choisir les couches à visualiser; certaines sont intéressantes et peuvent-être utiles pour dialoguer avec les élus. On peut même faire apparaître les mâts éoliens, en service, en instruction ou refusés... pour chaque couche , il y a des explications mais la date de mise à jour n'est pas réellement précisée !

Des pétitions
Non aux éoliennes de Total dans une garrigue inflammable entre Nîmes et Alès
Trop c'est trop. Nous ne voulons pas de ces 16 000 éoliennes programmées.
Nous exigeons du gouvernement un moratoire immédiat sur la construction d'éoliennes en France

---

Sur le site de l'APPGE, nous avons installé une page avec des documents téléchargeables
Ceux, nouveaux, de " Belle Normandie Environnement " sur " *ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent* "

N'hésitez pas à télécharger et à utiliser
il y a maintenant 16 fiches consultables sur les 60 en préparation par Belle Normandie Environnement

Ceux de l'**APPGE** ou de la **FED**
Le document de **Vent de Colère** sur **comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)**

Vous pouvez aussi télécharger

Le bulletin d'adhésion 2023 en format pdf ou en format libre office à transmettre à vos connaissances

Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la mortalité de l'avifaune année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

L'avis négatif du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

Faisons respecter la loi :

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1 mars 2005 relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.
Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....
Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.
Gardez-vous en bonne santé
Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED
06.43.80.15.87 gilles.forhan@wanadoo.fr
appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :
Christian Momboisse, président
Dominique Lacambre, trésorier
Gilles Forhan, secrétaire
Bernadette Forhan, secrétaire adjointe
Brigitte Briard, présidente d'honneur